

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 22/06/2026 - 5247 - 2014 B 00204 - 800 428 856 - AB AUTOS CONCEPT

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise [AB AUTOS CONCEPT - SIREN : 800428856]						Néant ☐							
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]						Durée de l'exercice précédent [12]							
						Exercice N clos le [31/12/2022]		Exercice N-1 clos le [31/12/2021]					
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial					010		012					
	Immobilisations incorporelles - Autres					014		016					
	Immobilisations corporelles					028	366	030	366		0		-29
	Immobilisations financières (1)					040	395	042			395		395
	TOTAL I (5)					044	761	048	366		395		366
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production					050		052					
	Stocks marchandises					060	195 200	062			195 200		133 200
	Avances et acomptes versés sur commandes					064		066					
	Créances (2) clients et comptes rattachés					068		070					2
	Créances autres (3)					072	25 486	074			25 486		28 934
	Valeurs mobilières de placement					080		082					
	Disponibilités					084	33 198	086			33 198		135 410
Charges constatées d'avance					092		094						
TOTAL II					096	253 884	098			253 884		297 546	
TOTAL GENERAL (I + II)					110	254 645	112	366		254 279		297 912	
PASSIF										Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120		120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation					124		124					
	Réserve légale					126		126		100		100	
	Réserves réglementées					130		130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)					131		132		40 219		40 219	
	Report à nouveau					134		134		72 720		14 421	
	Résultat de l'exercice					136		136		33 015		58 299	
	Subventions d'investissement					137		137					
	Provisions réglementées					140		140					
	TOTAL I					142		142		147 054		114 039	
Provisions pour risques et charges					TOTAL II	154		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés					166		166		6 660		4 830	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169		172					
	Comptes courants d'associés					173		173					
	Autres dettes					175		175		100 565		179 043	
	Produits constatés d'avance					174		174					
TOTAL III					176		176		107 225		183 873		
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180		180		254 279		297 912		
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184						

AB AUTOS CONCEPT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 61 RUE ANDRE DEPREZ
62440 HARNES
NUMERO RCS 800 428 856

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU

30/06/23

Le *30/06/23*
Au siège,

Les associés de la Société par action Simplifiée Unipersonnelle « **AB AUTOS CONCEPT** » au capital de 1000€, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle, le cas échéant, ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires, et qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par **Monsieur BOUKIOD ABDOULLAH**, lequel constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le président rappelle que les associés sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ☐ Rapport de gestion de la gérance relatif à l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2022**.
- ☐ Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.
- ☐ Approbation desdits comptes et conventions, quitus à la gérance.
- ☐ Affectation du résultat
- ☐ Pouvoirs.

Ceci énoncé, le président met à disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- ☐ L'inventaire & les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2022**,
- ☐ Le texte des résolutions,
- ☐ Le rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice & le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.

Le président précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant l'assemblée et que pendant ce même délai de quinze jours francs précédant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.
Le président donne lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice, ainsi que sur les conventions visées par l'article L.223-19 du code de commerce.

Ces lectures terminées, il ouvre la discussion, puis personne ne demandant plus la parole, déclare la discussion close et met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2022** approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2022** lesquels font apparaître un bénéfice de **33015 euros**.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 33015€ de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	33015€
à la « réserve légale »	€
report à nouveau débiteur	33015€
à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2 de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés, étant observé que l'associé intéressé n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

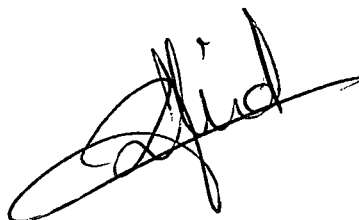
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres nécessaires à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou valablement représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à

**De tout ce que dessus, il résulte le présent procès-verbal,
Qui après lecture a été signé par le Président.**

LE PRESIDENT



AB AUTOS CONCEPT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE ANDRE DEPREZ

62440 HARNES

NUMERO RCS 800 428 856

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/23

Exercice clos le 31/12/2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (Extrait du rapport de gestion)

RESULTATS AFFECTATION

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 33015€ de la manière suivante :

_Résultat de l'exercice	33015€
_à la « réserve légale »	€
_report à nouveau débiteur	33015€
_à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il sera en outre rappelé que, s'agissant d'un premier exercice, il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE (Extrait du procès-verbal de l'assemblée)

Nous proposons à la collectivité des associés d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 33015€ de la manière suivante :

_Résultat de l'exercice	33015€
_à la « réserve légale »	€
_report à nouveau débiteur	33015€
_à titre de dividende (1)	€

(1) soit un dividende unitaire de euros

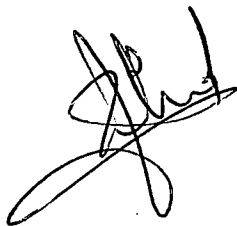
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Conformément au 2° de l'article 158.3 du Code Général des Impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40%, compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Il est, en outre rappelé que, s'agissant d'un premier exercice, il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres

Présents ou valablement représentés.
CERTIFIE CONFORME PAR LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.